



SDIS 79
SAPEURS-POMPIERS
www.sdis79.fr

ENGAGEMENT VOLONTAIRE

S'engager comme sapeur-pompier volontaire en Deux Sèvres

Avant le vendredi 30 avril 2021

Le 5 juin, aura lieu les tests du printemps pour devenir sapeur-pompier volontaire dans le département des Deux-Sèvres. Pour rejoindre les forces vives du Service D'Incendie et de Secours du 79, rapprochez-vous du chef du centre de secours le plus proche de votre domicile avant le 30 avril prochain, date limite d'inscription.

Au plus près

Etre sûr qu'**en quelques minutes** un équipage pourra venir **apporter un secours**, quel que soit la difficulté rencontrée, **c'est l'objectif** de toute l'équipe du SDIS 79. Forte de près de 1600 personnes dont **300 permanents** (sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques) et **1300 sapeurs-pompiers volontaires**, l'équipe du SDIS œuvre au quotidien pour **secourir, sauvegarder, préserver, former et animer** le territoire deux-sévrien avec son réseau de 47 centres de secours. (Référence : SDACR 2020)

Société résiliente

Première force de la résilience des sociétés, la **sécurité civile** unit les professionnels de la sécurité, les engagés volontaires, les engagés associatifs (secouristes) et désormais les réservistes citoyens.

Ainsi c'est tout une **culture qui irrigue la société**, depuis le citoyen, premier maillon de la chaîne des secours à qui il est proposé de s'inscrire sur des applications de secourisme dont celle du **Bon Samaritain**.

Du secouriste au volontaire

L'attrait du feu, la recherche de pics d'adrénaline font partie des motivations à s'engager chez les sapeurs-pompiers. Mais la motivation la plus largement partagée, quelque soit le genre ou l'âge des recrues, est **la volonté**

1 600 C'est le nombre de sapeurs-pompiers en Deux-Sèvres.

Ce qui représente :

1 300 sapeurs-pompiers volontaires

300 sapeurs-pompiers professionnels

Répartis dans **47** centres de secours.

d'être utile. Ce sentiment d'utilité les sapeurs-pompiers le ressentent au quotidien d'abord dans la **réalisation d'interventions pour « Secours à personne »**.

L'engagement différencié

Il est désormais possible de souscrire un engagement **exclusivement voué à du secourisme**. Allégé quant aux seuils d'aptitude physique mais aussi en matière de formation, ce nouveau profil permet aux recrues, à l'issue de **2 semaines de formation**, d'être pleinement opérationnelles sur les interventions de « secours à personne » soit près de **80% des interventions** réalisées par les sapeurs-pompiers.

Session d'engagement

Qui peut devenir sapeur-pompier volontaire ?

Tout citoyen résidant à moins de 7 minutes d'un centre de secours, âgé de 18 à 59 ans. La démarche commence par la prise de contact avec le chef du centre de secours le plus proche du domicile.

Cette année déjà plus d'une centaine d'engagements sont en cours, pour moitié par des **citoyens motivés** (engagés lors des 2 premières sessions de recrutement annuelles), pour moitié par des jeunes issus du parcours des Jeunes Sapeurs-Pompiers. ?

Les dates des sessions ?

CONTACTS PRESSE

Anne TISSANDIER
Chargée du développement du volontariat
a.tissandier@sdis79.fr
05 49 08 18 49 – 06 88 62 37 61

Laure BETEAU
Chargée de communication
l.beteau@sdis79.fr
05 49 08 18 44 - 07 87 08 55 38